

AFFAIRES ECONOMIQUES
PLT

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008

DELIBERATION

OBJET : ZAC de Kerdroual – Vente des lots

Rapporteur : Daniel LE GALLUDEC

Le maire rappelle que le 20 décembre 2007 le conseil municipal a donné son accord sur les prix de vente des terrains de la ZAC de Kerdroual.

Il fait part de plusieurs demandes d'acquisitions dont le détail figure ci-dessous et de la signature imminente des compromis de vente.

N° de lot	Dénomination	Activité	Terrains			Travaux refacturés	Prix de vente H.T.
			Surface	Prix/m ²	Prix H.T.	Totem – clôture – haies - talus	
8	L'établi de hêtre	Menuiserie ébénisterie	1 237 m ²	38 €	47 006 €	2 995 €	50 001 €
21	SCI Guidel	Garage automobile	1 290 m ²	38 €	49 020 €	2 800 €	51 820 €
22			1 528 m ²	40 €	61 120 €	6 245 €	67 365 €

Il précise :

que l'acquéreur a la faculté de substituer toute personne morale qu'il lui plairait, dans laquelle il occupe des fonctions de gérant majoritaire.

que les surfaces des lots peuvent ponctuellement évoluer en fonction du bornage définitif et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Concernant les lots 21 et 22, le maire précise qu'il s'agit d'un regroupement de lots mitoyens. Le plan d'aménagement des lots concernés a été modifié en conséquence sur proposition de l'architecte et figure en annexe.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la vente des lots dont le détail figure ci-dessus, les frais y afférents étant à la charge de l'acquéreur.
 - DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.
-

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
conseiller général

Loïc LE MEUR